

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 602

7 mars 2012

### SOMMAIRE

<b>A&amp;D Solutions S.A.</b> .....	<b>28889</b>	<b>Harmony Investments Holding S.à r.l.</b> ...	<b>28861</b>
<b>Avery Dennison Finance Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>28852</b>	<b>Hays S.à r.l.</b> .....	<b>28869</b>
<b>Cairnbulg Securities S.à.r.l.</b> .....	<b>28878</b>	<b>Herz Armaturen S.A.</b> .....	<b>28880</b>
<b>CEP II Investment 2 S.à r.l.</b> .....	<b>28886</b>	<b>Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28869</b>
<b>CEP III Shield S.à r.l.</b> .....	<b>28895</b>	<b>Holcim (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>28866</b>
<b>CEREP Asnières S.à r.l.</b> .....	<b>28850</b>	<b>Holden Recoveries III S.à r.l.</b> .....	<b>28866</b>
<b>Chiloe S.A.</b> .....	<b>28888</b>	<b>Holden Recoveries II S.à r.l.</b> .....	<b>28866</b>
<b>CIM Global Investment N.V.</b> .....	<b>28880</b>	<b>Holden Recoveries IV S.à r.l.</b> .....	<b>28867</b>
<b>Clyde Union S.à r.l.</b> .....	<b>28854</b>	<b>Holden Recoveries S.à r.l.</b> .....	<b>28869</b>
<b>Cornerstone Airport City S.A.</b> .....	<b>28867</b>	<b>H.T.L.C. s.à r.l. (High Tech Luxembourg Company s.à r.l.)</b> .....	<b>28850</b>
<b>DanBond Investments S.à r.l.</b> .....	<b>28862</b>	<b>Kandira S.A.</b> .....	<b>28885</b>
<b>DanBond Management S.à r.l.</b> .....	<b>28862</b>	<b>Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28885</b>
<b>ESCE S.à r.l.</b> .....	<b>28852</b>	<b>Kentucky s.à.r.l.</b> .....	<b>28885</b>
<b>Gaz d'Orient S.A.</b> .....	<b>28853</b>	<b>Kirpal S.A.</b> .....	<b>28888</b>
<b>GELF Großlehna (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>28853</b>	<b>Kirpal S.A.</b> .....	<b>28888</b>
<b>GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>28853</b>	<b>Kwest S.A.</b> .....	<b>28888</b>
<b>Glass Center S.A.</b> .....	<b>28860</b>	<b>Laboule S.à r.l.</b> .....	<b>28876</b>
<b>Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>28877</b>	<b>LONDON Bishopsgate S.à r.l.</b> .....	<b>28894</b>
<b>Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>28877</b>	<b>Louise 120 S.à r.l.</b> .....	<b>28894</b>
<b>Goodman Mint Logistics (Lux) S.à r.l.</b> ....	<b>28879</b>	<b>Marathon Ris Orangis (Lux) S.à.r.l.</b> .....	<b>28894</b>
<b>Goude Europe S.A.</b> .....	<b>28861</b>	<b>M.F. Automobile S.à r.l.</b> .....	<b>28894</b>
<b>Gruppo Mobili e Salotti S.A.</b> .....	<b>28861</b>		

**H.T.L.C. s.à r.l. (High Tech Luxembourg Company s.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012012605/12.

(120014292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

**CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.647.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 107.559,

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP Asnières S.à r.l." (formerly CEREP Investment Seven S.à r.l.) a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 104.647 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2004 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 188, page 9006 dated 2 March 2005. The Articles of the Company have been amended several time since its incorporation and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 May 2007, published in the Mémorial C, number 1630, page 78216 dated 2 August 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 14 of the Articles:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 18 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CEREP Asnières S.à r.l." (anciennement CEREP Investment Seven S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.647 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du soussigné, en date du 24 novembre 2004, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 188, page 9006 du 2 mars 2005. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1630, page 78216 du 2 août 2007.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 18 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53542. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012727/108.

(120015388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

**Avery Dennison Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.008.850,00.**

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle PED.

R.C.S. Luxembourg B 85.017.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2011*

En date du 14 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Alida VAN LEEUWEN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011;

- d'accepter la démission de Madame Karyn E. RODRIGUEZ de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011;

- d'accepter la démission de Madame Susan CALABRESE MILLER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011;

- de nommer Monsieur Ignacio José WALKER, né le 13 septembre 1976 à Buenos Aires, Argentine, ayant l'adresse suivante: 21, Van Montfoortlaan, 2596 Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN, né le 10 janvier 1962 à Den Haag, Pays-Bas, ayant l'adresse suivante: 16, Dahlialaan, 2111 Aerdenhout, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michael COLLINS, né le 8 janvier 1967 à Cork, Irlande, ayant l'adresse suivante: 39, Cois Chain, Glounthaune, Co. Cork, Irlande, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante;

- Monsieur Ignacio José WALKER

- Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN

- Monsieur Michael COLLINS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Avery Dennison Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012012662/33.

(120014886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

**ESCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3933 Mondercange, 14, rue Kiemel.

R.C.S. Luxembourg B 21.614.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014617/9.

(120018076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Gaz d'Orient S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.639.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 30 janvier 2012*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, président,

Paolo Rivelli, employé privé, demeurant I- 80123 Napoli, via Posillipo 33.administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur.

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

COMCO S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012014693/25.

(120017864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**GELF Groblehna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.533.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GELF Groblehna (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012014696/12.

(120017235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.194.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.019.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012014697/12.

(120017234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies. Register under number B 140.256, here represented by Maître Carmine REHO, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal on 21 December 2011.

The proxy having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of units representing the entire corporate capital of CLYDE UNION S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies. Register under number B 140.255, incorporated on 4 July 2008, by deed of Maître Paul FRIEDERS residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 1940, on 7 August 2008, as amended for the last time on 19 October 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 2450, on 25 January 2009 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Acknowledgment of the fact that any and all resolutions to be taken at the present meeting are subject to the suspensive condition that the funds referred to under clause 6.3.1 of a share purchase agreement entered into among others, SPX Corporation and the members of Clyde Union (Holdings) S.à r.l., being the sole member of the Company (the "Sole Member") on August 24<sup>th</sup>, 2011, as amended (the "Share Purchase Agreement") having been transferred to the Sellers Solicitors Bank Account (as defined in the Share Purchase Agreement) to be held to the order of SPX Corporation until release by SPX Corporation (the "Suspensive Condition") and will be effective as at the date on which the Suspensive Condition is purified (the "Completion");

2. Acknowledgment of the resignation, subject to the Suspensive Condition, of Mr. Allan Dowie, Ms. Samia Rabia, Mr. François Brouxel, Mr. Pierre Metzler and Mr. Keith Gibson (the "Resigning Managers") from their position as managers of the Company with effect as at Completion and granting to them full discharge (*quitus*) with respect to their mandates as managers of the Company.

3. Change, subject to the Suspensive Condition, with effect as at Completion, of the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least one class A manager and one or more class B managers.

4. Change, subject to the Suspensive Condition, with effect as at Completion, of the procedure of the board of managers. meetings which will require the vote in favour of at least one class A manager at each resolution to be taken at board meetings and will grant a casting vote to the chairman of the board of managers in case of equal number of votes for and against the resolution to be taken.

5. Subsequent decision, subject to the Suspensive Condition, with effect as at Completion, to amend Title IV of the articles of association of the Company and to renumber the following articles.

6. Appointment, subject to the Suspensive Condition, of Mr. Kevin Lilly and Mr. Mike Reilly as class A managers and of Mr. Sjors Van Der Meer and Xavier De Cillia, as class B managers (both class A and B managers as the "New Managers") of the Company with effect as at Completion for an unlimited period of time.

7. Appointment, subject to the Suspensive Condition, of Mr. Kevin Lilly as chairman of the board of managers of the Company with effect as at Completion, for an unlimited period of time.

8. Granting of authorization, subject to the Suspensive Condition, to any one manager or employee of the Company each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda and to further execute any subsequent documents, certificates, notices, letters or other communications to be given by the Company and generally all documents necessary or useful in relation thereto.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to acknowledge the fact that any and all resolutions to be taken at the present meeting are subject to the Suspensive Condition and shall take effect as from Completion when the same resolutions will be confirmed in a notarial deed.



#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to acknowledge, subject to the Suspensive Condition, the resignation of the Resigning Managers with effect as at Completion and grant full discharge of liability (quitus) to the Resigning Managers with respect to their mandate as managers of the Company.

The members resolved, subject to the Suspensive Condition, to reinstate such discharge of liability (quitus) to the Resigning Managers at the date of the general meeting in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved, subject to the Suspensive Condition and with effect as at Completion, to change the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least one class A manager and one or more class B managers.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved, subject to the Suspensive Condition and with effect as at Completion, to change the procedure of the board of managers' meetings which will require the vote in favour of at least one class A manager at each resolution to be taken at board meetings and will grant a casting vote to the chairman of the board of managers in case of equal number of votes for and against the resolution to be taken.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, and subject to the Suspensive Condition, Title IV of the articles of association of the Company is, with effect as at Completion, amended as to read as follows and the following articles are renumbered consequently:

### **“Title IV. - Management**

**Art. 10. Composition of the Board of Managers.** The Company is administered by one or more managers. The manager (s), who need not to be member(s) are appointed by the general meeting of members with or without limitation of their period of office.

In case only one manager has been appointed, he needs to be professionally resident in Luxembourg. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of: (i) at least one manager of class A (the Class A Manager) and (ii) one or more managers of class B (the Class B Managers), with at least a majority of managers professionally resident in Luxembourg.

The manager(s)' powers and remuneration are fixed by the general meeting of members.

The general meeting of members has the power to remove manager(s) at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules set out in this article, the general meeting of members will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate manager(s) as soon as possible.

**Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.** The board of managers will elect amongst themselves a chairman. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in article 10, such decision to be ratified by the next general meeting.

Unless stated otherwise in the articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if (i) at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting that is initiated in Luxembourg by such means of communication, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting. Any such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg if the conference-call, video-conference or other means of communication is initiated in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

**Art. 12. Resolutions of the board of managers.** Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution subject to the condition that this simple majority includes the vote in favour of at least one Class A Manager. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy. In the event of there being an equal number of votes for and against the proposal, the chairman shall cast the deciding vote.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held in Luxembourg, regardless of where such circular resolutions are signed. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Powers of the management.** The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles to the general meeting of members, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

**Art. 14. Delegation of power.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Director(s).

The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 15. Management indemnity.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate."

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to appoint, subject to the Suspensive Condition, the following persons as New Managers of the Company with effect as at Completion, for an unlimited period of time:

- Mr. Kevin Lilly, born on January 8, 1953 in Easton, Pennsylvania, United States of America residing at 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, United States of America, as class A manager;
- Mr. Mike Reilly, born on 25 May 1964 in Baltimore, Maryland, United States of America, residing at 2007 Channelstone Way, Matthews, North Carolina 28104, United States of America, as A manager;
- Mr. Sjors Van Der Meer, born on 31 October 1978 in Utrecht, The Netherlands, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle as B manager; and
- Mr. Xavier De Cillia, born on 11 April 1978 in Nice, France residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, as B manager.

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting resolved to appoint, subject to the Suspensive Condition, Mr. Kevin Lilly, born on January 8, 1953 in Easton, Pennsylvania, United States of America residing at 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, United States of America, as chairman of the board of managers of the Company with effect as at Completion for an unlimited period of time.

#### *Eight resolution*

The extraordinary general meeting resolved to grant authorization, subject to the Suspensive Condition, to any one manager or employee of the Company with offices in Luxembourg, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the



present agenda and to further execute any subsequent documents, certificates, notices, letters or other communications to be given by the Company and generally all documents necessary or useful in relation to the above taken resolutions.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille-onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu,

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.256, dûment représentée par Maître Carmine REHO, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 Décembre 2011.

La procuration susmentionnée, ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La société susmentionnée est détenteur de parts sociales représentant l'intégralité du capital social de CLYDE UNION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.255, constituée le 4 juillet 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 1940, le 7 Août 2008, tel que modifié pour la dernière fois le 19 octobre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 2450, le 25 janvier 2009 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation que l'ensemble des résolutions de la présente assemblée sont prises sous la condition suspensive que les fonds mentionnés à l'article 6.3.1 du contrat de cession de parts sociales conclu entre, notamment, SPX Corporation et les associés de Clyde Union (Holdings) S.à r.l., associé unique de la Société (l.«Associé Unique») en date du 24 Août 2011, tel que modifié (le «Contrat de Cession de Parts Sociales»), aient été transférés sur le compte bancaire des avocats des vendeurs (Sellers Solicitors Bank Account, tel défini dans le Contrat de Cession de Parts Sociales) détenus pour le compte de SPX Corporation et ce jusqu'à instruction de déblocage de SPX Corporation (la «Condition Suspensive»), lesdites résolutions seront effectives à la date de la réalisation de cette Condition Suspensive (la «Réalisation»).

2. Constatation, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, de la démission de M. Allan Dowie, Mme Samia Rabia, M. François Brouxel, M. Pierre Metzler et M. Keith Gibson (les «Gérants Démissionnaires») de leur fonction de gérants de la Société avec effet à la Réalisation et octroi de décharge pleine et entière auxdits gérants (quitus) en rapport avec leur mandat de gérant de la Société;

3. Modification, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, de la composition du conseil de gérance de la Société, lequel sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie B;

4. Modification, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, et avec effet à la Réalisation, de la procédure applicable aux réunions du conseil de gérance, laquelle nécessitera le vote favorable d'au moins un gérant de la catégorie A pour chaque résolution à adopter lors des réunions du conseil de gérance et accordera une voix prépondérante au président du conseil de gérance en cas d'égalité des votes pour et contre la résolution à adopter;

5. Décision subséquente, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, avec effet à la Réalisation, de modifier le Titre IV des statuts de la Société et de renuméroter les articles suivants;

6. Nomination, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, de M. Kevin Lilly et de M. Marc Reilly en tant que gérants de catégorie A et de M. Sjors Van Der Meer et M. Xavier De Cillia, en tant que gérants de catégorie B (les gérants des catégories A et B étant désignés «Nouveaux Gérants») de la Société avec effet à la Réalisation pour une durée indéterminée;

7. Nomination, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, de M. Kevin Lilly en tant président du conseil de gérance de la Société avec effet à la Réalisation, pour une durée indéterminée;

8. Autorisation, sous réserve de la Condition Suspensive, à accorder à tout gérant ou employé de la Société chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, de mettre en oeuvre toute action nécessaire en relation avec les résolutions à adopter sur la base du présent ordre du jour et de signer tous documents, certificats, notifications, lettres ou autres communications subséquentes à émettre par la Société et généralement tous documents nécessaires ou utiles en relation avec ce qui précède.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de constater que toutes les résolutions de la présente assemblée sont prises sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et qu'elles prendront effet dès la Réalisation lorsque lesdites résolutions seront confirmées par un acte notarié.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de prendre acte, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, de la démission des Gérants Démissionnaires effective à la Réalisation et d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux Gérants Démissionnaires eu égard à leur mandat de gérant de la Société.

Les associés ont résolu, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, de renouveler cette décharge (quitus) accordée aux Gérants Démissionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, de modifier la composition du conseil de gérance de la Société, lequel sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et de un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a résolu, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, de modifier la procédure applicable aux réunions du conseil de gérance, laquelle nécessitera le vote favorable d'au moins un gérant de la catégorie A pour chaque résolution à adopter lors des réunions du conseil de gérance et accordera une voix prépondérante au président du conseil de gérance en cas d'égalité des votes pour et contre la résolution à adopter.

*Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède, sous réserve de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, le Titre IV des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante, et les articles suivants sont renumérotés en conséquence:

« **Art. 10. Composition du Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s), qui ne doivent pas nécessairement être associé(s), sont nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Si un seul gérant a été nommé, il doit professionnellement résider au Luxembourg. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, dont (i) au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (ii) un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), dont la majorité des gérants demeureront professionnellement au Luxembourg.

Les pouvoirs de(s) gérant(s) ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés détient le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées par le présent article, l'assemblée générale des associés mettra tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants.

**Art. 11. Procédure des conseils de gérance.** Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller que le déroulement des réunions des conseils de gérance soit conforme aux termes du présent article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

En cas d'absence au sein du conseil de gérance, les autres gérants procèdent à la nomination d'un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

À moins que les statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs réunions comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment

leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valables si (i) au moins un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne, il est entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion initiée depuis le Luxembourg pendant toute la durée de la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant eu lieu au Luxembourg à condition que la conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication ait été initié depuis le Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

**Art. 12. Résolutions du conseil de gérance.** Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises si une majorité simple des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision sous réserve que cette simple majorité comptabilise le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration. En cas de partage des voix en faveur et à l'encontre de la proposition, le président aura une voix prépondérante.

Les décisions du conseil de gérance seront actées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pourront être produits en justice ou à toute autre occasion sous réserve, pour être valables, d'être signés par le président de la réunion ou par tout autre gérant. Dans le cas d'un gérant unique, ses décisions sont valablement prises si elles sont passées par écrit.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue au Luxembourg, quel que soit le lieu effectif de la signature de ces résolutions circulaires. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est traité au nom de la Société par le conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants demeurant professionnellement au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)». Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Il n'y aura pas de délégation générale ou de délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant le pouvoir de signature en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature du Directeur Quotidien), la Société est engagée par la seule signature du gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 15. Responsabilité.** Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, les personnes suivantes en tant que Nouveaux Gérants de La Société pour une durée indéterminée:

- M. Kevin Lilly, né le 8 janvier 1953 à Easton, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;
- M. Mike Reilly, né le 25 May 1964 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 2007 Channelstone Way, Matthews, North Carolina 28104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Sjors Van Der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie B;

- M. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie B.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et avec effet à la Réalisation, Kevin Lilly, né le 8 janvier 1953 à Easton, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 4825 Nora.s Path Road, Charlotte, North Carolina 28226, Etats-Unis, en tant que président du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'autoriser, sous réserve de réalisation de la Condition Suspensive, tout gérant ou employé de la Société ayant ses bureaux à Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, à mettre en oeuvre toute action nécessaire en relation avec les résolutions à adopter sur la base du présent ordre du jour et à signer tous documents, certificats, notes, lettres ou autres communications subséquentes à émettre par la Société et généralement tous documents nécessaires ou utiles en relation avec des résolutions adoptées ci-dessus.

#### *Coûts*

La somme des dépenses, coûts, rémunération ou charges de toute forme que la Société doit payer pour le présent acte est estimée à environ 1.200,-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2011. Relation GRE/2012/55. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012010847/364.

(120012055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

---

#### **Glass Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

Monsieur Emile NENNO demeurant au 22, rue du Kiem, L-5337 Moutfort, déclare démissionner de sa fonction d'Administrateur-délégué, avec effet au 23 janvier 2012, de la société GLASS CENTER S.A., ayant son siège social au 38, rue des Carrefours, L-8015 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29 575.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012014710/16.

(120017257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Goude Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.343.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012, LAC/2012/699, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société «GOUDE EUROPE S.A. (en liquidation)», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée initialement sous la dénomination «Balkans Hotels and Resort International S.A.» suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 19 octobre 2005; dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 27 février 2009.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 10 août 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2462 du 13 octobre 2011.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 30 décembre 2011, à l'ancien siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014713/26.

(120017512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Gruppo Mobili e Salotti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 60.914.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 novembre 2011.*

*Première résolution*

Monsieur René KREISMAN, demeurant 71, rue J.P. Hilger, L-4980 Reckange-sur-Mess démissionne de ses fonctions comme administrateur délégué.

*Deuxième résolution*

Monsieur Alexandre KREISMAN demeurant 24, Grand Rue L-8472 Eischen est nommé administrateur délégué pour une durée indéterminée.

GRUPPO MOBILI E SALOTTI SA

Signature

Référence de publication: 2012014715/16.

(120017312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Harmony Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014717/10.

(120017796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**DanBond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DanBond Management S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.470.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Ronny Jönsson, born on 15 July 1948 in Skrävlinge (Sweden), residing at Caritasgatan 25, S 216 18 Limhamn, Sweden,

here represented by Gérard Maîtrejean, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DanBond Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 165.470 (the "Company").

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since that date.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the corporate name of the Company into "DanBond Investments S.à r.l.";
2. Subsequent modification of Article 1 of the articles of association of the Company ("Name");
3. Decision to change the corporate object of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries or entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.";

4. Subsequent modification of Article 3 of the articles of association of the Company ("Corporate object"); and
5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "DanBond Investments S.à r.l.".



#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 1 of the Articles (“Name”), so that it shall henceforth read as follows

“ **Art. 1. Name.** The name of the Company is DanBond Investments S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate object of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries or entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a “Group Company”).

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 3 of the Articles (“Corporate object”), so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries or entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a “Group Company”).

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mr. Ronny Jönsson, né le 15 juillet 1948 in Skrävlinge (Suède), residing at Caritasgatan 25, S-216 18 Limhamn, Suède, ici représenté par Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l' «Associé Unique») de DanBond Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.470 (la «Société»).

III. La Société a été constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

IV. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

V. Le comparant, dûment représenté, ayant reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en «DanBond Investments S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'Article 1 des statuts de la Société («Dénomination»);
3. Décision de changer l'objet social de la Société, de manière à ce qu'il soit lu comme ci-dessous:

“ **Art. 3. Object social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci après reprise sous le vocable «Société du groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société («Objet social»); et
5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en «DanBond Investments S.à r.l.».

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 1 des Statuts («Dénomination»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est DanBond Investments S.à r.l. (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer l'objet social de la Société, de manière à ce qu'il soit lu comme ci-dessous:

“ **Art. 3. Object social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci après reprise sous le vocable «Société du groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 3 des Statuts («Objet social»), qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3. Object social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci après reprise sous le vocable «Société du groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Maîtrejean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2012. Relation: EAC/2012/474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010902/230.

(120012372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

---

**Holcim (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 140.604.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014720/10.

(120017930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

---

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 19 décembre 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.098 détient l'intégralité des onze mille (11.000-) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2012014721/16.

(120017102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Holden Recoveries III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.509.

---

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 19 décembre 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.098 détient l'intégralité des onze mille (11.000-) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2012014722/16.

(120017100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Holden Recoveries IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 161.594.

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 19 décembre 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.098 détient l'intégralité des onze mille (11.000-) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2012014723/16.

(120017099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Cornerstone Airport City S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 105.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.989.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named Cornerstone Airport City S.A., with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 138989.

The aforesaid company incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1556 on June 25, 2008.

The meeting is presided by Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jérôme Adam, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the sole shareholder present or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. According to the attendance sheet, the sole shareholder, representing the aggregate share capital subscribed, is present or represented at the present meeting, and can vote on all the points of the agenda.

II. That the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as of this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator Fairland Property Limited having its registered office in British Virgin Islands, registered with the Company Register of the British Virgin Islands under number 517295.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française:

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise Cornerstone Airport City S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro 138989.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 25 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Jean-Paul Schmit, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monique Drauth, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Jérôme Adam, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les membres du bureau établissent la liste, après avoir été signée "ne varietur" par l'associé unique présent ou représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- l'associé unique de la société, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment présent ou représenté à la présente assemblée, qui en conséquence peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Ces autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède.

L'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur la société Fairland Property Limited, ayant son siège social en Les Iles Vierge Britannique, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 517295.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents Euros (EUR 900.).

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Drauth, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58744. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010859/102.

(120013140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**Holden Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 154.622.

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 19 décembre 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.098 détient l'intégralité des onze mille (11.000-) parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2012014724/16.

(120017101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Hays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.929.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 régulièrement approuvés, le rapport de gestion et l'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014733/11.

(120017238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 166.322.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of January.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hewlett-Packard Vision B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap), duly incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 53342577,

here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 13 January 2012.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Form.** There exists a société à responsabilité limitée which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Name.** The company will exist under the name of “Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.” (hereinafter the «Company»).

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a general or limited member with unlimited liability for all debts and obligations of partnerships limited by shares (société en commandite par actions) or similar corporate structures as well as manager of such companies.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg Company.

**Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at seventeen thousand Dollars of the United States of America (USD 17,000), represented by one hundred seventy (170) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The share capital may be modified at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, with approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The existing partner(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

**Art. 8. Shares.** Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 9 hereafter, shall be recorded in the register of partners.

**Art. 9. Transfer of shares.** If the Company is composed of a single partner, the latter may freely transfer its shares.

The Company’s shares are freely transferable among partners. They may only be transferred to non-partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assignees may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the single partner or any of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 12. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of partners, but in his absence, the partners or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telex, facsimile or e-mail another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two votes, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers, or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14. Powers of the board of managers.** The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the single partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company.

**Art. 15. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company, to persons or agents chosen by it. The delegation of the daily management to a member of the board of managers is subject to previous authorisation by the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 17. General meeting of partners.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or, in case there are less than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the partners by registered mail. In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 18. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing and recorded in a register. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 19. Financial year.** The Company's financial year commences each year on the first day of November and ends on the last day of October of the following year.

**Art. 20. Balance sheet.** Each year on the last day of October, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the single partner or by a general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 21. Allocation of profits.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, without prejudice to the power of the board of managers to allocate payment on account of dividends within the limits permissible under the law.

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of partners under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 25. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred seventy (170) shares are all subscribed by Hewlett-Packard Vision B.V., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash for a total amount of seventeen thousand Dollars of the United States of America (USD 17,000).

So, the total amount of seventeen thousand Dollars of the United States of America (USD 17,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31 October 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.200.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

2. The sole partner resolves to set the number of managers at two (2) and to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Sergio Erik Letelier, manager, born on 22 January 1979 in Paris, France, residing at 165, Chemin de Chênes, F-74160 Collonges-sous-Salève, France; and

- Bas van der Goorbergh, manager, born on 15 August 1973 in Leidschendam, the Netherlands, residing at Simon Vestdijklaan 9, 1187 WH Amstelveen, the Netherlands.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Hewlett-Packard Vision B.V., une société (besloten vennootschap) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée auprès du registre du commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53342577,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 janvier 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination de «Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité, responsable indéfiniment pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite par actions ou autres structures sociétaires similaires, ainsi que comme gérant de telles sociétés.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou le cas échéant par résolution de l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Capellen.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000), représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence à(aux) (l')associé (s) existant(s), proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 9. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10. Faillite ou Déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télex, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux voix, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil de gérance est soumise à l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 18. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence chaque année le premier jour de novembre et finit le dernier jour d'octobre de l'année suivante.

**Art. 20. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois d'octobre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 21. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 23. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 25. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Souscription et Libération*

Les cent soixante-dix (170) parts sociales sont toutes souscrites par Hewlett-Packard Vision B.V., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces pour un montant total de dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000).

Par conséquent, le montant total de dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un octobre 2012.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à deux (2) et d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - Sergio Erik Letelier, gérant, né le 22 janvier 1979 à Paris, France, demeurant à 165, Chemin de Chênes, F-74160 Collonges-sous-Salève, France; et
  - Bas van der Goorbergh, gérant, né le 15 août 1973 à Leidschendam, Pays-Bas, demeurant à Simon Vestdijklaan 9, 1187 WH Amstelveen, Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 16 janvier 2012. Relation: RED/2012/151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012011022/384.

(120012389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

#### **Laboule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 98.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012014816/11.

(120018053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 132.679.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant les associés suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Il est noté qu'en date du 23 mai 2011, Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG a changé d'adresse et se trouve au Peter-Müller-Straße 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Mailys Egan  
Mandataire

Référence de publication: 2012014682/22.

(120017273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters, Gérant de classe A, a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince, Gérant de classe A, a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Paul Huyghe, Gérant de classe A, a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant les associés suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Il est noté qu'en date du 23 mai 2011, Goodman Princeton Participation GmbH & Co KG a changé d'adresse et se trouve au Peter-Müller-Straße 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Mailys Egan  
Mandataire

Référence de publication: 2012014683/25.

(120018022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Cairnbulg Securities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 108.164.

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée

CAIRNBULG SECURITIES S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mai 2005, publiée au Mémorial C numéro 1.015 du 11 octobre 2005, page 48.709,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 108.164.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante:

F-75008 Paris, 30 avenue Georges V (France) et adoption par la société de la nationalité française.

2. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit française (S.à R.L.).

3. Clôture de l'activité de la société au Luxembourg au 31 décembre 2011 et clôture de son exercice social et fiscal au Luxembourg.

4. Démissions de Messieurs Pascal WAGNER et Mark NICOLSON de leurs fonctions de gérants de la société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

5. Pouvoir attribué à Monsieur John Jones avec pouvoir de substitution à un tiers, pour s'occuper de toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social de la société en France et à l'adoption par la société de la nationalité française.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effectif de la société, avec effet au 31 décembre 2011, de Luxembourg à F-75008 Paris, 30 avenue Georges V (France) et de faire adopter par la société la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de fixer l'adresse du nouveau siège social à F-75008 Paris, 30 avenue Georges V.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement de transformer la société à responsabilité limitée, en société à responsabilité limitée de droit français, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

L'assemblée générale donne pouvoir à Monsieur John Jones afin de faire acter par un notaire français les nouveaux statuts de ladite société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de clore l'activité de la société au Grand-Duché de Luxembourg au 31 décembre 2011, et dès lors, l'assemblée décide la clôture de l'exercice social et fiscal actuellement en cours de la société au Grand-Duché de Luxembourg à la même date.

L'assemblée générale déclare que la société est à jour de ses obligations fiscales et administratives vis-à-vis de l'État Luxembourgeois.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin
- Monsieur Mark NICOLSON, gérant de société, demeurant à Cairnbulg Castle, Fraserburg, Aberdeen shire AB 43 8TN

de leurs fonctions de gérants de la société et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de donner pouvoir, avec pouvoir de substitution à un tiers, à Monsieur John Jones, à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en France et à l'adoption de la nationalité française.

*Condition suspensive*

Le présent transfert de siège est fait sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès des autorités et registres français compétents.

Preuve en sera rapportée au notaire instrumentant qui le constatera alors par acte séparé.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: WAGNER, STREFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18153. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR COPIE CONFORME.

Pétange, le 09 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010860/86.

(120011671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**Goodman Mint Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.975.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Mailys Egan  
Mandataire

Référence de publication: 2012014684/20.

(120018021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Herz Armaturen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.395.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 janvier 2012*

Sont nommés administrateurs leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012:

- Dr. Gerhard GLINZERER, Geschäftsführer, demeurant au 22a, Richard Strauss Strasse, A - 1232 Vienne, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014737/20.

(120017644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**CIM Global Investment N.V., Société Anonyme (en liquidation).**

**Capital social: EUR 54.075,00.**

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.800.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIM Global Investment N.V., in voluntary liquidation, a société anonyme, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.800 (the "Company"), the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg on 4 November 2003 enacted by notarial deed before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1282.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted on 28 April 2008 by Maître Joseph Elvinger, published in the Memorial C number 1586, dated 27 June 2008.

The meeting is presided by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Ms. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette and the meeting elects as scrutineer Ms. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the shareholders of the Company and the validity of the powers of attorney granted by them under private seal, and it appears that 2,163 (two thousand one hundred sixty-three) shares in the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.



III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the liquidator's report;
3. Approval of the liquidation accounts of the Company;
4. Approval of the waiver of appointment of a liquidation auditor;
5. Acknowledgment that there are no further assets and liabilities at the level of the Company;
6. Discharge to the liquidator of the Company for the performance of his mandate;
7. Discharge to the directors of the Company for the performance of their mandate as from their appointment to the date of the appointment of the liquidator;
8. Determination of the place where the Company's documents and books are to be kept during the 7 years following the closing of the liquidation;
9. Closing of the liquidation of the Company;
10. Powers; and
11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to prior notice of the current meeting. The shareholders acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirm that they consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The shareholders of the Company hear and approve the report of the liquidator, i.e. Mr Olimjon Shadiev, born on 26 June, 1973 in Tashkent (Uzbekistan), residing at 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator"), on the management and the use of the assets of the Company. Such Liquidator's report including its appendices is attached hereto.

*Third resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve to approve the liquidation accounts of the Company dated 30 November 2011, showing that there is no further asset nor liability in the Company.

*Fourth resolution:*

Based on the Liquidator's report and considering that the shareholders are the holders of the whole share capital of the Company, the shareholders of the Company expressly and unanimously resolve to renounce the appointment of a liquidation auditor.

*Fifth resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve to approve the distribution of the liquidation boni through:

(i) a payment of liquidation boni amounting to EUR 5,545,478,568 (five billion five hundred forty-five million four hundred seventy-eight thousand five hundred sixty-eight Euro) pursuant to a distribution agreement dated 14 October 2010 (the "Distribution Agreement") by and between the Company, in liquidation and the shareholders of the Company. Such payment of liquidation boni is described in the Distribution Agreement as the Company's assets and liabilities, as set out in the Distribution Table appearing as Schedule 2 to the Distribution Agreement attached as Appendix III to the Liquidator's report; and

(ii) As there are no assets and liabilities left per 30 November 2011, no operations are needed to settle remaining assets and liabilities.

(iii) to acknowledge that the repayment of the subscribed capital of EUR 54,075 (fifty-four thousand seventy-five Euro) has been made to the Shareholders of the Company on 14 October 2010, and as a consequence that there are no further assets nor liabilities at the level of the Company.

*Sixth resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the Liquidator, for the accomplishment of its duty as from the date of the beginning of his mandate until the date hereof except for any acts of gross negligence, willful misconduct or fraud.

*Seventh resolution:*

The shareholders of the Company resolve to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- Mr. Olimjon Shadiev, residing at 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Hervé Poncin, having his professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Charles Duro, having his professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

as directors of the Company, for the accomplishment of their duty as from the date of the beginning of their mandate until the date of opening of the liquidation except for any acts of gross negligence, willful misconduct or fraud.

*Eighth resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve that the Company's documents and books are to be kept during the 7 (seven) years following the closing of the liquidation at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

*Ninth resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve to declare the liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect from the date hereof. The shareholders also resolve to ensure and guarantee, after the liquidation, that all unknown remaining debts of the Company shall be assumed and settled by them, pursuant to the Distribution Agreement.

*Tenth resolution:*

The shareholders of the Company unanimously resolve to grant all powers to the Liquidator in order to:

- (i) proceed to the final formalities regarding the closing of the liquidation and notably the closing of any bank account of the Company; and
- (ii) sign, execute or deliver any and all documents on behalf of the Company that may be required further to the closing of the liquidation of the Company.

The shareholders of the Company also unanimously resolve to grant all powers to the Liquidator and to any of the individuals who were directors of the Company at the time it was put into liquidation, in order to carry out the remaining transactions linked to the closing of the liquidation, especially for filing the last tax returns of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIM Global Investments N.V., en liquidation volontaire, une société anonyme, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son lieu de direction et de contrôle effectif au 206-210, Route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.800 (la «Société»), le lieu de direction et de contrôle effectif ayant été transféré à Luxembourg le 4 novembre 2003 suivant un acte notarié dressé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1282.

Les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1586, daté du 27 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Sofia AFONSO-DA CONDE, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette et l'assemblée désigne comme scrutateur Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert du notaire qu'il instrumente que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre de parts détenues par eux sont établis sur une liste de présente. La liste et les pouvoirs, signés par les personnes comparantes et le notaire, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

II. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité d'actionnaire de la Société de même que la validité des pouvoirs donnés par eux sous seing privé, il en ressort que 2.163 (deux mille cent soixante-trois) actions de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été informés auparavant.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du rapport du liquidateur;
3. Approbation des comptes de liquidation de la Société;
4. Approbation de la renonciation à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
5. Reconnaissance qu'il n'y a plus d'actif ni de passif au niveau de la Société;
6. Quitus au liquidateur de la Société pour l'accomplissement de son mandat;
7. Quitus aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat depuis leur nomination jusqu'à la date de nomination du liquidateur;
8. Détermination du lieu où les documents et livres de la Société devront être tenus durant les 7 ans suivant la liquidation;
9. Clôture de la liquidation de la Société;
10. Pouvoirs; et
11. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et confirment qu'ils considèrent l'assemblée valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Les actionnaires de la société après l'avoir entendu approuvent le rapport du liquidateur, c'est-à-dire M. Olimjon Shadiev, né le 26 juin 1973 à Tachkent (Ouzbékistan), demeurant au 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur unique de la Société (le «Liquidateur»), sur la gestion et l'utilisation des biens de la Société. Ledit rapport du Liquidateur incluant ses annexes est annexé au présent acte.

*Troisième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité d'approuver les comptes de liquidation de la Société datés du 30 novembre 2011, montrant qu'il n'y a plus d'actif ni de passif dans la Société.

*Quatrième résolution:*

Sur la foi du rapport du Liquidateur et considérant que les actionnaires sont les détenteurs de la totalité du capital social de la Société, les actionnaires de la Société décident expressément et unanimement de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

*Cinquième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident d'approuver à l'unanimité la distribution du boni de liquidation au travers:

(i) le paiement d'un boni de liquidation s'élevant à 5.545.478.568 EUR (cinq milliards cinq cent quarante-cinq millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-huit Euro) suivant un accord de distribution daté du 14 octobre 2010 (l'«Accord de Distribution») entre la Société, en liquidation et les actionnaires de la Société. Ce paiement du boni de liquidation est décrit dans l'Accord de Distribution en tant qu'actif et passif de la Société, tel que mis en évidence dans la Table de Distribution apparaissant dans l'Annexe 2 de l'Accord de Distribution et en tant qu'Annexe III au rapport du Liquidateur; et

(ii) comme il n'y a plus d'actif ni de passif au 30 novembre 2011, aucune opération n'a besoin d'être accomplie pour régler l'actif et le passif restant.

(iii) de prendre connaissance que le remboursement du capital social de 54.075 EUR (cinquante-quatre mille soixante-quinze Euro) a été fait aux actionnaires de la Société le 14 octobre 2010, en conséquence, il n'y a plus d'actif ni de passif au niveau de la Société.

*Sixième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident de donner à l'unanimité plein et entière décharge, sans réserve ou restriction, au Liquidateur, pour l'accomplissement de ses fonctions depuis le début de son mandat jusqu'à la date des présentes à l'exception de toute négligence grave, de faute intentionnelle ou de fraude.

*Septième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident de donner plein et entière décharge, sans réserve ni restriction à:

- M. Olimjon Shadiev, demeurant à 45 rue Siggy vu Letzbuerg, L-1933 Luxembourg, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hervé Poncin, ayant son adresse professionnelle au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Charles Duro, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

en tant qu'administrateurs de la Société, pour l'accomplissement de leurs fonctions à compter de la date de début de leur mandat jusqu'à la date d'ouverture de la liquidation à l'exception de toute négligence grave, de faute intentionnelle ou de fraude.

*Huitième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité que les documents et livres de la Société seront conservés durant les 7 (sept) années suivant la clôture de la liquidation au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

*Neuvième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité de déclarer la liquidation close et que la Société a cessé d'exister à compter de la date des présentes. Les actionnaires décident également d'assurer et de garantir, après la liquidation, que toutes les dettes inconnues restantes de la Société devront être supportées et réglées par eux, en application de l'Accord de Distribution.

*Dixième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au Liquidateur afin de:

(i) procéder aux formalités finales en rapport avec la clôture de la liquidation et notamment la fermeture de tout compte bancaire de la Société; et

(ii) de signer, rendre applicable ou délivrer tous documents pour le compte de la Société qui pourrait être requis suite à la clôture de la liquidation de la Société.

Les actionnaires de la Société décident également à l'unanimité de donner tous pouvoirs au Liquidateur et à n'importe laquelle personne qui était administrateur de la Société au moment où elle a été mise en liquidation, afin de terminer toutes les opérations liées à la clôture de la liquidation, plus particulièrement à l'envoi des dernières déclarations fiscales de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette au jour cité en tête de ce document.

Lecture ayant été faite aux comparants, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010873/238.

(120012334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**Kandira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Il résulte, d'une part, du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 janvier 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants suivants:

\* Mme Maria Cristina CARLINI, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 11 Piazza Castello, I – 20124 MILAN,

\* Mme Bona GUIDOBONO CAVALCHINI, administrateur, demeurant au 16, Via Manzoni, I – 20124 MILAN,

\* M. Pietro GUIDOBONO CAVALCHINI, administrateur, demeurant au 16, Via Manzoni, I – 20124 MILAN,

\* Me Emilio BIANCHI, administrateur, avec adresse professionnelle au 60, Via Nassa, CH-6900 LUGANO,

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, PROSOLVE S.A., avec siège social au 19, Via Cantonale, CH – 6900 LUGANO

ont été reconduits pour une nouvelle période de 6 ans;

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 25 janvier 2012, que M. Pietro GUIDOBONO CAVALCHINI, demeurant au 16, Via Manzoni, I-20124 Milan, a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour la même durée, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012014785/25.

(120017752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.608.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2011*

*Résolution unique:*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Yves BARTHELIS, gérant de classe A au 25 novembre 2011.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alain DEVRESSE, demeurant au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.*

Référence de publication: 2012014786/15.

(120017371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Kentucky s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014787/10.

(120018054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR., a Luxembourg private limited liability company, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711,

here represented by Ms Christelle Frank, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy given on December 30, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CEP II Investment 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131005 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2206 of October 5, 2011.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of the shares held by the sole shareholder CEP III Participations S.à r.l., SICAR, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.



Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711,

ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration donnée le 30 décembre 2011;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "CEP II Investment 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131005 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2206 du 5 octobre 2007.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes détenues par l'associé unique CEP III Participations S.à r.l., SICAR suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2012. Relation: EAC/2012/409. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010864/102.

(120012807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**Kirpal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.434.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 26 janvier 2012*

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

*Septième résolution:*

L'assemblée acte la démission de leur fonction d'Administrateur de Mesdames Sonja Bemtgen, Virginie Derains et Stéphanie Bouju et ce avec effet immédiat. De même, l'assemblée acte la démission avec effet immédiat du Commissaire aux Comptes Picigiemme S.à r.l..

*Neuvième résolution:*

L'assemblée nomme Mme Elisa Paola Armandola, M. Yannick Kantor, ainsi que M. Hocine Hamouche comme nouveaux Administrateurs, tous avec adresse professionnelle 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Mesdames Sonja Bemtgen, Virginie Derains et Stéphanie Bouju. Les nouveaux Administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

De même l'assemblée décide de nommer Commissaire aux Comptes la Société Audit Trust SA., avec siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de la société Picigiemme S.à r.l.. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014792/26.

(120017288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Kirpal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.434.

—  
Le bilan au 31/08/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014793/9.

(120017289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Kwest S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Chiloe S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 48.388.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2012*

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7<sup>th</sup> Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014794/22.

(120017873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**A&D Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6187 Gonderange, 16, route d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 114.394.

L'an deux mille douze, le six janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "A&D Solutions S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-6187 Gonderange, 16, route d'Eschweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114394, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 16 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel CARVALHO, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Alida KORAC, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet comme suit:

"La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de tout bien et matériel, et toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence commerciale, à moins que ces activités ne soient pas spécialement réglementées;
- la conception, l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et la gestion d'événements de tous genres, et en général, tous les services pouvant comprendre l'ensemble des activités d'une agence de marketing relationnel et de communication;
- toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'encadrement, au conseil et à la médiation d'artistes de tout genre et de talents sportifs de haut niveau;
- toutes prestations de services administratifs et de secrétariat; et
- l'exploitation d'une agence immobilière et toutes activités liées à la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

3. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et
- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

#### **"I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "A&D Solutions S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de tout bien et matériel, et toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence commerciale, à moins que ces activités ne soient pas spécialement réglementées;
- la conception, l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et la gestion d'événements de tous genres, et en général, tous les services pouvant comprendre l'ensemble des activités d'une agence de marketing relationnel et de communication;
- toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'encadrement, au conseil et à la médiation d'artistes de tout genre et de talents sportifs de haut niveau;
- toutes prestations de services administratifs et de secrétariat; et
- l'exploitation d'une agence immobilière et toutes activités liées à la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des statuts.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.



Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. CARVALHO, A. KORAC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. LAC/2012/1424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011494/276.

(120013869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**LONDON Bishopgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.454.

Par résolutions signées en date du 9 janvier 2012, l'associé unique a pris la décision de nommer Binh-Son Luong, avec adresse professionnelle au 9, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014823/13.

(120017742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Louise 120 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.914.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014824/9.

(120017318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**M.F. Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 53, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012014826/10.

(120017762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.088.

*Extrait de la décision de l'Associé unique datée du 23 janvier 2012*

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Donald Wolf de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012014829/13.

(120018092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**CEP III Shield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.673.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR., a Luxembourg private limited liability company qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711,

here represented by Ms Christelle Frank, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy given on December 21, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CEP III Shield S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162673 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on June 16, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2439 of October 11, 2011.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of the shares held by the sole shareholder CEP III Participations S.à r.l., SICAR, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711,

ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée, ayant leur adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration donnée le 21 décembre 2011;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "CEP III Shield S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.673 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2439 du 11 octobre 2011.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes détenues par l'associé unique CEP III Participations S.à r.l., SICAR suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2012. Relation: EAC/2012/408. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010866/102.

(120012806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.